

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--  
GOUVERNEMENT PROVISOIRE

D E C R E T N° 544 /GPRD-CH.

--:--  
GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

A N N E E 1963 )

Décret complétant le Décret N°425/PR-CH.  
du 7 septembre 1963 portant nomination et  
promotion dans l'Ordre National du Dahomey.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE, \*--\*\*\*\*\*--

- VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant  
suppression des institutions et formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de  
l'Ordre National du Dahomey et la loi modificative subséquente  
N°62-14 du 26 Février 1962 ;
- VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination  
du Président et des membres du Conseil de l'Ordre National ;
- VU le Décret N°425/PR-CH. du 7 septembre 1963 portant nomination  
et promotion dans l'Ordre National pour compter du 1er Août 1963
- SUR la proposition des ministres intéressés et après avis  
conforme du conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - L'article 1er du Décret N°425/PR-CH. du 7 septembre 1963  
portant nomination et promotion dans l'Ordre National du Dahomey, pour  
prendre rang du 1er Août 1963, est complété comme suit :

a) - Au Grade de Commandeur

- Néant -

b) - Au Grade d'Officier

- Néant -

c) - Au Grade de Chevalier

MM. ADOTEVI Innocent Administrateur du Corps National,  
Préfet du Sud

BANDEIRA Robert Administrateur du Corps National,  
Préfet du Nord-Est

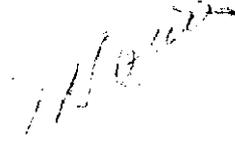
DOVOEDO Basile Dassi Imprimeur-propriétaire

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et  
publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

COTONOU, le 14 DECEMBRE 1963

Par le Président de la République,  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.,

  
M. S. COULIBALY

  
Colonel Christophe SOGLO

<u>Ampliations</u>	
PR .....	15
AND .....	4
Ministres .....	17
Grande Chancel.	10
SGG .....	4
Intéressés .....	4
JORD .....	1